

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Parc naturel régional de Chartreuse :
Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée que la Commune est membre du Parc naturel régional de Chartreuse et qu'à ce titre il convient de désigner, par délibération, un délégué titulaire et un délégué suppléant et ce, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.
- PROPOSE les candidatures suivantes :
 - Délégué titulaire : Madame TAVEL Claudine,
 - Délégué suppléant : Monsieur DUPRAZ Fabien.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DESIGNER pour représenter la Commune au Parc naturel régional de Chartreuse :
 - Madame TAVEL Claudine, en tant que titulaire,
 - Monsieur DUPRAZ Fabien, en tant que suppléant.
- CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération au président du Parc de Chartreuse.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/1
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

30 AVR. 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Fourniture et pose de 7 renvois d'eau sur la route forestière des Combeaux desservant la forêt communale - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie.

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que les services de l'Office National des Forêts (O.N.F.) proposent de créer/aménager une desserte dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Forêt communale de Novalaise
 - Canton : Les Combeaux
 - Parcelles : 2,3,4,5.
 - Nature de la desserte : fourniture et pose de 7 renvois d'eau métalafin de mobiliser des coupes de bois de ce secteur.
- PRESENTE le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'O.N.F. : le montant estimatif des travaux de desserte (maîtrise d'œuvre comprise) s'élève à : 5 380 € H.T.
- INFORME du dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :
 - La somme totale des travaux à la charge de la Commune s'élève à 5 380 € HT (travaux pré-financés par la Commune,
 - Dépenses subventionnables :
Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Départemental de la Savoie, hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 25 000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : 2 152 €.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE ces travaux ainsi que le plan de financement présenté par l'O.N.F.
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de la Savoie, en faveur de la desserte.
- CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/2

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 30 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30 AVR. 2026

ID : 073-217301910-20260428-2026_04_28_3-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :

21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
**Subvention à l'association
des donneurs de sang du
bassin du Lac
d'Aiguebelette
Exercice 2026**

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

=====

Madame le Maire :

- DONNE LECTURE, à l'assemblée, du courrier de Madame la Présidente de l'Association des donneurs de sang du bassin du lac d'Aiguebelette sollicitant une aide financière pour le fonctionnement de l'association.
- PROPOSE de verser une subvention de 300 €.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser une subvention de 300 € à l'association des donneurs de sang du bassin du lac d'Aiguebelette, au titre de l'exercice 2026.
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer son versement.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/3

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 30 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30 AVR. 2026

ID : 073-217301910-20260428-2026_04_28_4-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :

21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

**Demande de subvention
projet estival Jeunes /
A.E.L.**

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que le Centre Socio-Culturel A.E.L. accompagne un projet « jeunes adolescents » en vue d'un séjour en Espagne.
Afin de financer une partie de ce séjour, les 10 jeunes assurent des travaux ou prestations à destination des collectivités afin de recueillir une rémunération sous forme de subventions.
Pour notre Commune, les jeunes ont assuré le service lors du repas des aînés en janvier 2026 et effectueront deux après-midis de désherbage dans l'enceinte du cimetière.
- EXPOSE qu'il convient de fixer la subvention afin que ces jeunes puissent élaborer le budget de leur séjour.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention de 650 € au projet « jeunes adolescents » accompagné par l'A.E.L.
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer son versement.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/4
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

30 AVR. 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :

21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en *MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Garantie du prêt de la
Caisse des Dépôts et
Consignations signé par
Savoisienne Habitat
Opération Gendarmerie +
logements.

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

=====

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée la délibération du 25 novembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a donné un accord de principe à SAVOISIENNE HABITAT pour la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de l'ensemble des prêts.
- INFORME que SAVOISIENNE HABITAT a transmis le contrat de prêt N° 186130, signé en mars 2026, avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS d'un montant de 7 799 000 € (sept millions sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille euros) qu'il convient de garantir, conformément à l'engagement.
- INDIQUE que le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :
 - Commune de Novalaise : 50 %
 - Département de la Savoie : 50 %

Les garants du prêt s'engagent, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas, de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la garantie de chaque garant est due pour la totalité du prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant garantie du Prêt.

- EXPOSE qu'il convient de s'engager à garantir le prêt souscrit par Savoienne Habitat SA Coop Produç HLM, auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS relatif à la construction de la gendarmerie et des logements, à hauteur de 50 %.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de prêt N° 186130, en annexe, signé en mars 2026, entre SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

- ACCORDE sa garantie, à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt de : 7 799 000 € (sept millions sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille euros), aux conditions énoncées ci-avant.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/5
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

30 AVR. 2026



République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :

21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

**Groupement d'achat de l'électricité / SDES
Approbation de l'avenant N°1 à la convention constitutive.**

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que, depuis plus de 10 ans, le SDES accompagne les collectivités de Savoie dans leur achat d'énergie en assurant toutes les phases de la consultation, du recensement des besoins à l'analyse des offres.
Pour mémoire, la commune de NOVALAISE est adhérente au groupe d'achat de l'électricité depuis 2018.
- EXPOSE que les marchés actuels arrivant à échéance au 31/12/2027, le SDES doit identifier dès maintenant les membres qui souhaitent poursuivre avec le groupement et ceux qui préfèrent en sortir, afin de préparer la prochaine consultation dans de bonnes conditions.
- PROPOSE la réadhésion de la Commune de NOVALAISE à ce groupement d'achat, cette adhésion se poursuivant automatiquement, sans délibération.
- Concernant l'évolution de la participation financière au groupement d'achat : INFORME que depuis la création du groupement en 2015, la participation financière a pour seule vocation de couvrir les frais engendrés et supportés par le coordonnateur. Ces modalités de participation n'ont pas évolué depuis 2022 et dans le même temps, les coûts réels du service ont augmenté (missions d'accompagnement, cadre réglementaire...).
L'actualisation prévue au 1er janvier 2027 vise donc à rétablir l'équilibre du dispositif. Elle s'appliquera au groupement actuel comme au futur (2028-2031).

- PROPOSE d'approuver l'avenant n°1 à la convention co 2022, et notamment la modification de l'article 8 coordonnateur » :

Participation financière déterminée par la formule suivante : $P = 0,65 \times CF$

P : Participation financière exprimée en euros/CF : Consommation de référence de l'année N-1 exprimée en MWh

Le montant de la participation est encadré comme suit :

Montant plancher : 150 euros par membre / Montant plafond : 2 500 euros par membre

- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité du SDES.
- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/6
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

30 AVR. 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :
21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Création d'un poste de
policier municipal
Adoption du tableau des
emplois
Au 1^{er} octobre 2026.

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

=====

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- INFORME qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique territorial, au poste d'A.S.V.P, est inscrit sur liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade de gardien-brigadier de police municipal,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08 juillet 2025,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi de policier municipal,

- PROPOSE à l'assemblée la création de : 1 emploi de policier municipal et l'adoption du tableau des emplois ainsi modifié, au 1^{er} octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le 30 AVR. 2026
 ID : 073-217301910-20260428-2026_04_28_7-DE

| Poste | Cadre d'emplois / Grade | hebdomadaire | |
|--|---|----------------|-----|
| Cadre d'emplois des attachés territoriaux | | | |
| - Gestionnaire Urbanisme, Etat-Civil, Elections | - Attaché territorial | 1 poste à 35h | 1/1 |
| Cadre d'emplois des adjoints administratifs / du patrimoine | | | |
| - Secrétaire Générale de Mairie, Gestionnaire Finances & RH | - Rédacteur territorial | 1 poste à 35h | 1/1 |
| - Agent d'accueil | - Adjoint administratif | 1 poste à 35h | 1/1 |
| - Responsable Bibliothèque | - Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe | 1 poste à 35h | 1/1 |
| | - Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 poste à 35h | 0/1 |
| Cadre d'emplois des techniciens territoriaux | | | |
| - Responsable Service Technique | Technicien territorial | 1 poste à 35h | 1/1 |
| Cadre d'emplois des adjoints techniques | | | |
| | Agent de maîtrise Principal | 1 poste à 35h | 0/1 |
| - Agent technique polyvalent | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 3 postes à 35h | 3/3 |
| | Adjoint technique | 3 postes à 35h | 1/3 |
| - Agent en charge des espaces verts | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 35h | 1/1 |
| | Adjoint technique | 2 postes à 35h | 1/2 |
| Cadre d'emplois des policiers municipaux | | | |
| - Gardien-brigadier | Policier municipal | 1 poste à 35h | 1/1 |
| Cadre d'emplois des gardes champêtres | | | |
| - Garde champêtre | - Garde champêtre chef / principal | 1 poste à 35h | 0/1 |

➤ INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté : 13 pour – 5 contre – 1 abstention

➤ DECIDE la création de l'emploi susmentionné et l'adoption du tableau des emplois ainsi proposé, au 1^{er} octobre 2026.
 Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012. =====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
 Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
 Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/7
 Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 30 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30 AVR. 2026

ID : 073-217301910-20260428-2026_04_28_8-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19
- Absents : 3

Date de la convocation :

21/04/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Politique tarifaire du
délégué – gestion
snack et activités annexes
Parc Pré Argent / saison
estivale 2026

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, MARCHAIS, MEUNIER, PERRET, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DAMIAN-TISSOT, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, SELMAN, TAIN, VAN WONTERGHEM, WROBEL.

Excusés : Mesdames FOREST (pouvoir à Mme PERRET), Mme PECH (pouvoir à M. CORMIER), M. PLOUZEAU (pouvoir à M. CHARPINE)

Secrétaire de la séance : Monsieur GAY-LANCERMIN.

=====

Madame le Maire :

- INDIQUE à l'assemblée, conformément à la convention de délégation de service public passée le 25 avril 2022, avec le délégué - Monsieur Sébastien LOMBARD - pour l'exploitation du parc de détente de Pré Argent, qu'il convient de valider la politique tarifaire pratiquée par le délégué, saison estivale 2026, pour l'activité snack et activités annexes : location de jeux aquatiques, terrestres, parasols, chaises longues, vente de divers objets.

Cette politique tarifaire doit être accessible au plus grand nombre : elle est élaborée par le délégué et soumise pour approbation au Conseil Municipal (article 19 de la convention de la DSP).

- DONNE LECTURE des tarifs proposés par le délégué de Pré Argent pour la saison estivale 2026 et INVITE le Conseil Municipal à les valider.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la politique tarifaire 2026 proposée par le délégué du parc de Pré Argent, telle qu'annexée à la présente délibération.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Maxime GAY-LANCERMIN



Le Maire,
Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/04/28/8

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

30 AVR. 2026